

**REHABILITATION ET ADAPTATION DE 73 LOGEMENTS A LA
RESIDENCE RENE BIVILLE (RPA) DU TRAIT (76) – EN ENTREPRISE
GENERALE EXCLUSIVEMENT**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES CORPS D'ETAT :

CORPS D'ETAT	INTITULE DU LOT GLOBAL
1	DESAMIANPAGE
2	GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS - VRD
3	CHARPENTE – ETANCHEITE
4	MENUISERIES EXTERIEURES
5	MENUISERIES INTERIEURES
6	SERRURERIE
7	CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS
8	SOL SOUPLES - CARRELAGE
9	PEINTURE
10	ELECTRICITE
11	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION
12	FACADES

En application du code de la commande publique, LOGEAL Immobilière a décidé de recourir à un marché global unique sur lequel seule une entreprise générale pourra répondre. Le recours à ce procédé s'explique par la complexité technique dans l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier d'une part, et la recherche de l'efficacité économique d'autre part puisqu'il permet de maîtriser les coûts et crédits budgétaires alloués à l'opération globale de travaux.

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement

CORPS D'ETAT	Variantes obligatoires
1 : DESAMIANTAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine
2 : GROS ŒUVRE-DEMOLITIONS-VRD	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Remplacement des lames de bois de la terrasse • Aménagements extérieurs côté terrasse
4 : MENUISERIES EXTERIEURES	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine
5 : MENUISERIES INTERIEURES	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Encoffrements dans les celliers
7 : CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Encoffrements dans les celliers
8 : SOLS SOUPLES-CARRELAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine
9 : PEINTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Encoffrements dans les celliers
10 : ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Aménagements extérieurs côté terrasse
11 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine

Aussi, les variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise), sont autorisées. Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Il est expressément précisé que les variantes proposées par les candidats ne seront examinées qu'à partir du moment où le candidat aura remis une offre conforme au projet de base.

Ils peuvent présenter des modifications au dossier de consultation sur le matériel, organisation pour le chantier, modalités de conception ...

Chaque variante devra présenter des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles présentées au CCTP. Ces performances devront être justifiées par tous documents. Le chiffrage de la variante fera l'objet d'un acte d'engagement (voir article 4.2 du présent règlement de consultation).

MODALITE D'ATTRIBUTION : L'ensemble des travaux, objet de la présente consultation, seront confiés uniquement à une seule entreprise générale sous peine d'irrégularité de la candidature et de l'offre.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 14 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 12 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les dossiers de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/>

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES POUR TOUS LES CORPS D'ETAT :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE : Au vu de la teneur des travaux, l'entrepreneur devra avoir effectué une visite extérieure et intérieure du site.

Pour ce faire, avant toute visite, l'entrepreneur devra préalablement prendre rendez-vous auprès de M. Thomas TAUSKY de chez LOGEAL IMMOBILIERE au 02.35.95.92.41. ou par mail à t.tausky@logeal-immobiliere.fr, de préférence au cours des semaines 1 et 2 de janvier 2022.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 12H00

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mme Marion ROUSSEL, Gestionnaire des Marchés et des Assurances – Tel : 02.35.56.34.73

Renseignements techniques : Mr Thomas TAUSKY, Chargé de projet - Tel. : 02.35.95.92.41

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification

- Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 7 DECEMBRE 2021